

Monsieur Charles Durig †

Autor(en): **G.V.**

Objektyp: **Obituary**

Zeitschrift: **Pro Senectute : schweizerische Zeitschrift für Altersfürsorge, Alterspflege und Altersversicherung**

Band (Jahr): **24 (1946)**

Heft 4

PDF erstellt am: **30.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

sieurs devraient tenir l'une de leurs prochaines séances à Sion.

Il y a, en effet, quelque chose de bien émouvant dans l'attachement mutuel des deux frères, dans la douceur et la sollicitude de celui qui conduit l'aveugle et dans la docilité confiante de ce dernier à la main qui le guide. De temps à autre, celui qui voit, donne à son frère dont les yeux sont fermés à la lumière de cette terre, quelques mots d'explication sur les personnes qu'ils rencontrent: un abbé qui les salue, le Père de l'Asile qui s'arrête à causer avec eux, une dame charitable qui leur donne un paquet de cigarres, un beau Monsieur qui ne peut être qu'un député ou un conseiller d'Etat. Il lui indique la direction que prennent les autos ou les camions qui les croisent, en faisant trembler le sol au passage, ou encore, planté devant les vitrines des magasins, il fournit force détails sur les mille et une choses alléchantes qui s'y trouvent exposées.

Voici déjà douze ans qu'ils s'en vont ainsi chaque jour, la main dans la main. Ils font vraiment partie de la vie sédunoise. On les aime et on les respecte et tous ceux qui les voient passer, se sentent enclins à plus de charité et de bonté à l'égard du prochain. Un tel exemple méritait, nous semble-t-il, d'être consigné dans cette Revue pour être connu au loin et passer à la postérité.

P. Paul-Marie o. cap. Sion.

Monsieur Charles Durig †

Soutenu pendant sa longue maladie par l'affection de sa vaillante épouse M. Charles Durig s'est éteint paisiblement au Locle le mardi 12 novembre, entouré de l'estime de tous ses concitoyens. Depuis de nombreuses années il représentait le district du Locle au Comité cantonal neuchâtelois où ses collègues appréciaient son bon sens populaire, son grand amour des vieillards, sa délicieuse bonhomie et sa bienveillante simplicité. Membre de nombreuses sociétés, auxquels il fut très dévoué, il concentra ses efforts persévérants sur les questions de mutualité qui lui tenait à cœur et dont il fut heureux de voir les progrès



M. Charles Durig,
représentant du district du Locle
au Comité cantonal neuchâtelois
de la Fondation „Pour la Vieillesse“

rapides; c'est ainsi qu'après avoir établi plusieurs sociétés sur une base solide de mutualité, il eut la joie de fonder la fédération cantonale des sociétés de secours mutuels, qu'il présida jusqu'en 1945, époque où il fut appelé à la présidence d'honneur. L'Etat de Neuchâtel l'avait aussi nommé délégué au Conseil d'administration de la Caisse cantonale d'assurance populaire. Tout cela montre à quel point M. Ch. Durig avait bien sa place dans le comité de notre Fondation „Pour la Vieillesse“ où il ne se contentait pas de donner des conseils, mais au travail duquel il participait activement en dépistant les vieillards indigents de nos montagnes et en organisant les collectes nécessaires et toujours compliquées. Aussi est-ce avec une émotion reconnaissante que ses collègues du Comité neuchâtelois ont déposé sur son cercueil la fleur du souvenir le plus affectueux et qu'ils expriment une fois encore à Madame Durig la sympathie chrétienne de la Fondation „Pour la Vieillesse“.

G. V.